

Labellisation « Cité du Genre » des enseignements en études sur le genre

Ce document présente la procédure pour solliciter une labellisation « Cité du Genre » d'un enseignement en études de genre au sein d'une UFR de Université Paris Cité ou d'un établissement partenaire de la Cité du Genre.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DES ETUDES SUR LE GENRE¹

Les études sur le genre désignent un champ de recherche et d'études pluridisciplinaires et internationales qui analysent les rapports de pouvoir, les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe, le genre (y compris l'identité ou l'expression de genre), l'orientation sexuelle, et fréquemment à l'intersection avec d'autres catégories, telles que la classe sociale, l'origine ethno-raciale réelle ou supposée, la religion, l'âge, le handicap. L'intérêt de cette approche est de rendre possible une réflexion sur la construction des inégalités et les mécanismes qui les sous-tendent, la pensée de l'égalité, les pratiques socioculturelles et politiques et sur les politiques publiques. Ce champ de recherche est en constant renouvellement, porté par une démarche critique et réflexive.

ELIGIBILITE

- Proposer un enseignement de Licence, Master ou Doctorat en études de genre à UPCité ou au sein d'un établissement partenaire de la CDG, dont le contenu correspond à la description présentée ci-dessus.
- Etre enseignant·e titulaire, membre d'une UFR de UPCité ou d'un établissement partenaire de la CDG (Enseignant·e-Chercheur·e, Chercheur·e ou PRAG).
- Etre membre de la Cité du Genre à la date du dépôt de la demande.

PROCEDURE

Le dossier de demande de labellisation est constitué :

- D'un **syllabus du cours** (1-2 pages) intégrant le volume horaire, les objectifs, le plan du cours ou le programme du séminaire, et une courte bibliographie.
- D'un **court CV** de la/du responsable ou des responsables du cours (1 page) indiquant clairement les domaines de recherche et publications en lien avec les études de genre.

¹ La description est reprise de la charte des études sur le genre du programme PRESAGE-Sciences Po <https://www.sciencespo.fr/programme-presage/sites/sciencespo.fr.programme-presage/files/Charte-des-etudes-sur-le-genre-FR.pdf>



Cité
du Genre



Université
Paris Cité

- En cas de partition du cours entre plusieurs enseignant·e·s, **d'une liste de l'ensemble des enseignant·e·s**. Cette liste doit indiquer : leur statut, le nombre d'heures enseignées, la partie du cours enseignée, et leurs thématiques de recherche.

Le dossier est à envoyer sous format pdf (un seul fichier) à Wenjing Guo, manager de projets de la CDG (manager@citedugenre.fr).

L'objet du mail doit clairement indiquer : [CDG] Demande de labellisation d'un enseignement.

Le dossier est envoyé pour avis à **un membre du Conseil Scientifique et Pédagogique de la CDG**. Cet avis est transmis aux membres du Conseil de Direction qui statuent sur la demande.

Les candidatures sont examinées **deux fois par an** par le Conseil de Direction. La date limite de soumission des candidatures est fixée chaque année **au 31 mars et au 30 septembre**, minuit.

Un même dossier peut rassembler les demandes pour plusieurs cours (dans ce cas le dossier doit comprendre un syllabus par cours, et le cas échéant une liste des enseignant·e·s pour chaque cours selon le format indiqué plus haut).

Lorsque la labellisation est acquise, les informations sur l'enseignement (intitulé et syllabus) sont présentées sur le site de la CDG (rubrique « enseignements labellisés « Cité du Genre »). *Pour autant, la labellisation n'implique pas que le cours soit ouvert à l'ensemble des étudiants et étudiantes de UP Cité ou des établissements partenaires de la CDG.*